





Rennes, le 11 mars 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Coronavirus en Bretagne : point de situation sanitaire et mesures destinées à freiner la propagation du virus

Point de situation sanitaire à 17h

L'ARS Bretagne et les autres services de l'État assurent le suivi de la situation épidémiologique et la mise en place des mesures sur le territoire en coordination avec l'ensemble des acteurs de santé.

A ce jour, 93 cas de Coronavirus Covid-19 sont actuellement confirmés en Bretagne :

- 73 cas (soit + 10) dans le Morbihan, qui présente la particularité d'une zone de circulation active du virus
 - Des informations complémentaires seront diffusées par la préfecture du Morbihan en fin de journée.
- 7 cas dans le département du Finistère
- 13 cas (+2) dans le département d'Ille-et-Vilaine

Des informations complémentaires seront diffusées par la préfecture d'Ille-et-Vilaine concernant la commune de Bruz, où plusieurs établissements scolaires ont été fermés par arrêté préfectoral ce jour, une enseignante ayant été diagnostiquée positive.

En lien avec Santé Publique France, les investigations se poursuivent afin d'identifier les sujets contacts de proximité des cas confirmés et de prendre les mesures de gestion appropriée permettant de ralentir la propagation du virus.

Les mesures applicables pour freiner la propagation du virus

Pour mémoire, en cas de fermeture d'établissements scolaires, les parents qui n'auraient pas d'autre possibilité pour la garde de leurs enfants que celle d'être placés en arrêt de travail, peuvent bénéficie d'une prise en charge exceptionnelle d'indemnités journalières par l'Assurance Maladie. Le parent concerné doit demander à son employeur de faire les démarches auprès de l'Assurance Maladie qui a développé un service de déclaration en ligne des arrêts de travail disponible sur : www.ameli.fr/entreprise

Des points d'information quotidiens seront diffusés pour faire état de l'évolution de la situation et des mesures prises en Bretagne.

Dispositifs d'information

- Pour connaître l'ensemble des informations et recommandations concernant le COVID-19 : www.qouvernement.fr/info-coronavirus
- Pour toute question non médicale, une plateforme téléphonique nationale est accessible gratuitement 24h/24 et 7j/7 : **o 800 130 000**
- pour la situation morbihannaise des cas groupés, un numéro vert régional est activé à l'ARS :
 0 800 350 017
- informations sanitaires : www.bretagne.ars.sante.fr

Face aux infections, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :

- Se laver les mains très régulièrement ;
- Tousser ou éternuer dans son coude ;
- Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades ;
- Utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter ;
- Porter un masque quand on est malade.

Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage









ARS Bretagne: Aurélien Robert – 02 22 06 72 64 – aurelien.robert@ars.sante.fr
Académie de Rennes: Service communication – 02 23 21 73 18 – communication@ac-rennes.fr